



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 91627

Texte de la question

M. Jean-Christophe Cambadélis interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) suite à la parution du « schéma d'emploi 2011-2013 » diffusé par le ministère de l'éducation nationale. En effet, ce « schéma d'emploi » préconise des « gains d'emploi » qui se traduisent dans les faits par la fermeture d'écoles rurales, la baisse de la scolarisation des enfants de deux ans, l'augmentation du nombre d'élèves dans les classes du 1er degré, la diminution du nombre de conseillers pédagogiques, la diminution du nombre de remplaçants, la contraction de la formation initiale et continuée des professionnels ou encore la suppression des trois sortes de personnels RASED en l'état. Ce sont autant de conséquences qui sont dommageables au bon fonctionnement de l'école publique. De fait, alors même que le Gouvernement affiche comme prioritaire les objectifs de scolarisation des enfants en situation de handicap ou de diminution de l'échec scolaire, ce projet annonce au contraire une contraction des moyens de l'école pour réaliser ces objectifs. Le réseau d'aides spécialisées, prévu pour accompagner les enseignants qui ne peuvent assumer seuls toutes les difficultés multifactorielles rencontrées par les élèves, permet aussi aux familles les plus démunies de compter sur une des plus importantes institutions républicaines et de ne pas être forcées de s'orienter vers des aides extérieures et privées, choix qui aggraverait les inégalités entre les élèves. La mission première du service public d'éducation nationale est de permettre la réussite et l'adaptation de tous les élèves et de contribuer à l'égalité des chances par le respect des différences sur tous ses territoires. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qu'il compte mettre en oeuvre pour assurer l'avenir des RASED et, en ce sens, assurer la réussite de l'école publique dans sa globalité.

Texte de la réponse

Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) ont été créés afin de fournir des aides spécialisées à certains élèves qui rencontrent des difficultés spécifiques d'origines diverses. Ils sont constitués d'enseignants chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique (spécialité « E »), d'enseignants chargés des aides spécialisées à dominante rééducative (spécialité « G ») et des psychologues scolaires. Il est apparu, cependant, que les RASED ne répondaient plus de façon satisfaisante à certains besoins, du fait, notamment, d'une action souvent dispersée. La réforme de l'enseignement primaire, mise en place depuis la rentrée 2008, s'est fixé pour objectif de renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux et d'apporter des réponses mieux adaptées à chaque situation hors du temps scolaire. Pour cela, deux heures d'aides personnalisées en petit groupe ont été intégrées à l'emploi du temps des classes pour apporter des réponses pédagogiques aux élèves qui rencontrent des difficultés. Par ailleurs, des stages de remise à niveau gratuits en français et en mathématiques sont également proposés aux élèves de CM 1 et de CM 2 pendant les vacances scolaires, à raison de trois heures par jour sur une semaine. Les enseignants ont ainsi la possibilité de traiter eux-mêmes les difficultés d'apprentissage en prolongement des enseignements effectués dans la classe. Bien entendu, l'action des maîtres spécialisés structurés en RASED n'est pas abandonnée. Le rôle des enseignants spécialisés des RASED est essentiel dans certaines situations particulières, leurs compétences spécifiques constituant alors un appui indispensable pour les équipes pédagogiques. Toutefois, il existe de grandes

disparités d'un département à l'autre et, dans un même département, d'une circonscription à l'autre. Aussi, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2011, les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, ont été invités à faire un état précis des besoins et à en tirer les conséquences en matière d'organisation des RASED. Cette analyse pourra les conduire à restructurer l'organisation territoriale des RASED et à apprécier l'opportunité de sédentariser certains enseignants spécialisés dans les écoles qui concentrent un niveau élevé d'élèves en grande difficulté. L'ensemble de ces dispositions tend à répondre de manière satisfaisante à la difficulté scolaire dans toutes les classes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Cambadélis](#)

Circonscription : Paris (20^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91627

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11547

Réponse publiée le : 8 février 2011, page 1298